



- La Référence depuis 38 ans
- Frais médicaux illimités et sans franchise.
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE : **29€** /mois
NOMBREUSES OPTIONS ET RENFORTS

Véritable référence pour un séjour d'études ou un stage à l'étranger.

Cette couverture la plus complète du marché offre au jeune étudiant et à ses parents une sérénité totale pour une meilleure réussite.

CRITÈRES

DURÉE DELAGARANTIE

12 MOIS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

JEUNE, ÉTUDIANT,

DESTINATION

MONDE ENTIER,
sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE

AVANT 40 ANS

GARANTIES



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Union Européenne	Autre destination	USA et/ou Canada
Avant 30	29 € / mois	39 € / mois	59 € / mois

LES RENFORTS

-à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE: à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et/ou définitif.

ACTIVITÉS RÉMUNÉRÉES: 10 € par mois

Pour les activités rémunérées et stages conventionnés de plus de 550 €/mois..

ASSISTANCE SPORTS+: 10 € par mois

Extension des frais de recherche porté à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux et intensifs au titre de l'assistance et des frais médicaux.

LES OPTIONS

-à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION «VOL SEC»: à partir de 30 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3.000 €.

GARANTIE INTERRUPTION D'ÉTUDES: à partir de 180€

Remboursement des frais d'études non effectués jusqu'à 15.000 €..

AVA TECH+: à partir de 15 € par mois

Remboursement des biens nomades en cas de casse, vol ou utilisation frauduleuse jusqu'à 3.000 €.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Illimités	
FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels	
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels.	
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €	
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉS URLA BASE ET LETAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € Maximum hors hospitalisation : 15.000 € 	
	SOINS D'OPTIQUE D'URGENCE	• Maximum 250 €, franchise 50 €	
	MATERNITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 75% des frais réels • Maximum 8.000 €, 	
	RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER		Frais réels	
TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL		Frais réels	
RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE		Frais réels	
RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE		Frais réels	
PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT <i>ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE</i>		Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € 	
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ		<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € 	
RETOUR DES ACCOMPAGNANTS <i>ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR</i>		Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € 	
RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ		Billet aller-retour	
ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 3.000 €	
CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 7.500 €	
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS		Maximum par Assuré : 5.000 €	
INCIDENT VOYAGE		AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
		TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €	
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%	
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000 € • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 € 	
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 100.000 € • Franchise par sinistre 80 € 	
	RESPONSABILITÉ STAGE	Maximum : 15.000 € Franchise par sinistre : 80 €	

**PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE
ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981**